

DOSSIER



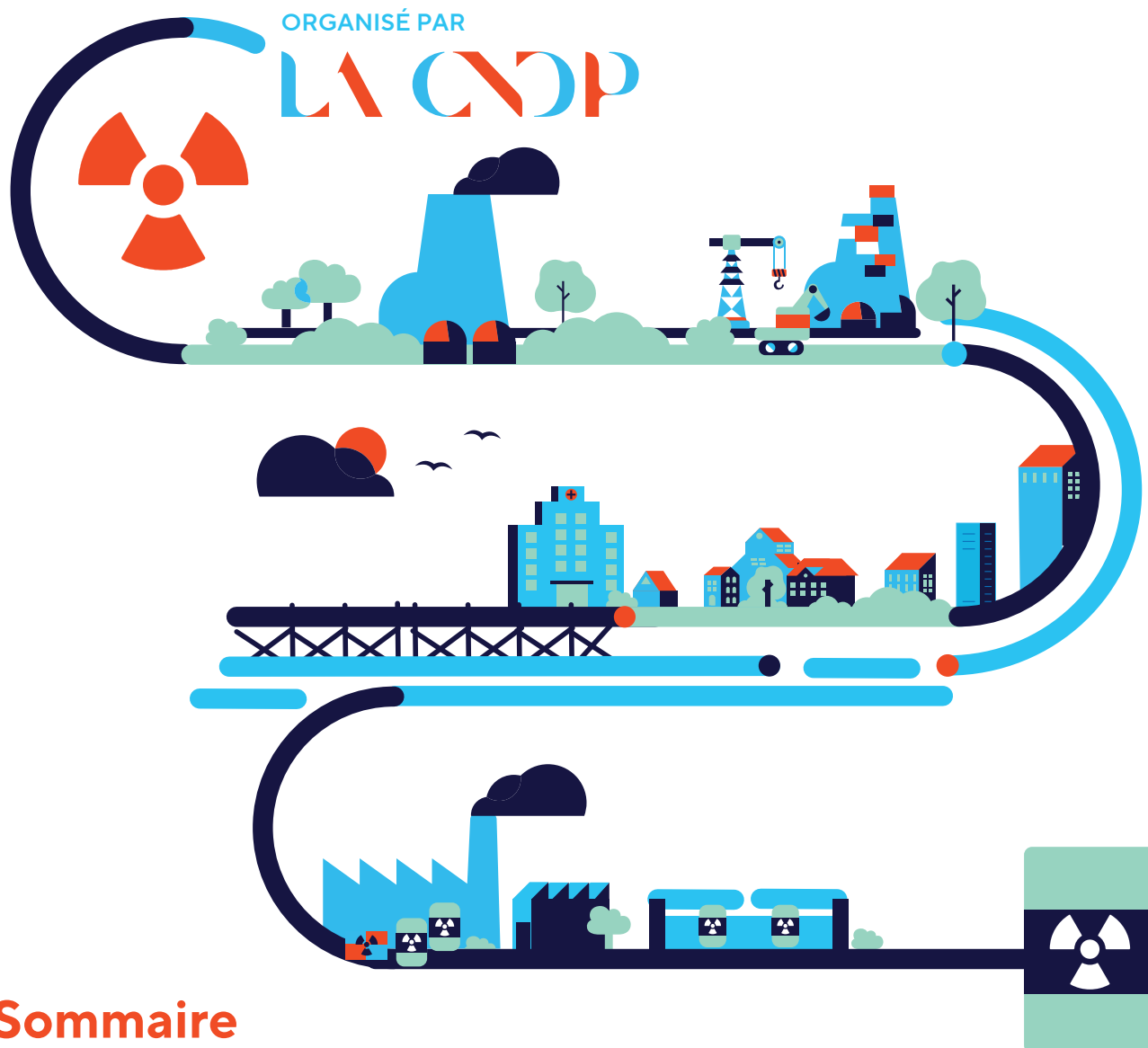
MATIÈRES ET DÉCHETS
RADIOACTIFS :
PLAN 2027-2031

DE PRESSE

Débat public
Matières et déchets
radioactifs: Plan 2027-2031
**Du 10 octobre 2025
au 10 février 2026**

ORGANISÉ PAR





Sommaire

1. Pourquoi débattre maintenant de la gestion des matières et déchets radioactifs	3
2. Les objectifs d'un débat public de la CNDP	4
3. Pourquoi débattre maintenant ?	5
4. Le débat sur le PNGMDR	6
4.1 De quoi parle-t-on ?	
4.2 Les grandes thématiques du débat public	7
4.3 Les modalités du débat public	8
4.4 Le calendrier	10
5. En savoir plus	11
5.1 Le PNGMDR, la feuille de route pour les matières et déchets radioactifs	11
5.2 Les enjeux du PNGMDR 6	11
5.3 La Commission nationale du débat public	12

1. Pourquoi débattre maintenant de la gestion des matières et déchets radioactifs

Suite à la saisine du 3 décembre 2024 par la ministre de l'Énergie, concernant l'élaboration de la 6^e édition du Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs (PNGMDR) pour la période 2027-2031, la Commission nationale du débat public (CNDP) a décidé d'organiser un débat public compte tenu des impacts sociaux et économiques, et des enjeux nationaux sur l'environnement et l'aménagement du territoire de ce plan. Il se tiendra du **10 octobre 2025 au 10 février 2026**.

Le PNGMDR est un document de planification stratégique établi à l'échelle nationale. Il fixe la stratégie de la France pour gérer les matières et déchets radioactifs, dans le respect de la santé, de la sécurité et de l'environnement.

Prévu par la loi de 2006 et actualisé tous les 5 ans, ce plan :

- dresse un état des lieux de la gestion existante,
- recense les futurs besoins pour le stockage et l'entreposage,

- fixe des objectifs pour les déchets sans mode de gestion définitif,
- organise la mise en œuvre des recherches,
- fixe des échéances et planifie les nouvelles installations nécessaires.

Les objectifs du 6^e PNGMDR sont, selon la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC), de présenter la gestion des matières et des déchets radioactifs l'améliorer, dresser un bilan de la politique de gestion, recenser les besoins et déterminer les objectifs à atteindre.

Le débat public « **Matières et déchets radioactifs : plan 2027-2031** » aborde du 10 octobre 2025 au 10 février 2026, plusieurs grands sujets liés à la manière dont la France gère ses matières et déchets radioactifs aujourd'hui, et comment elle pourrait le faire demain.





« La gestion des matières et déchets radioactifs engage la France sur des décennies, voire des siècles. Elle engage la société sur des choix lourds de conséquences, qui ne peuvent être décidés sans un dialogue ouvert, pluraliste et transparent.

C'est précisément la mission de la **CNDP**: garantir à chaque personne le droit d'être informée et de participer aux grandes décisions qui concernent l'environnement. Depuis 30 ans, nous organisons des débats publics, où chacun et chacune peut s'informer, poser ses questions, exprimer ses préoccupations ou proposer des

alternatives.

Avec ce débat, nous poursuivons cette exigence démocratique. Car la gestion des déchets radioactifs ne relève pas seulement de la technologie: elle touche à la confiance, à la responsabilité et à la solidarité entre générations. J'invite donc toutes celles et ceux qui le souhaitent à prendre part à ce débat, pour que les décisions de demain soient éclairées par la pluralité des voix d'aujourd'hui. »

Marc Papinutti,
président de la CNDP



2. Les objectifs d'un débat public de la CNDP

Le débat public est une procédure légale, inscrite dans le Code de l'environnement, qui permet à chaque citoyenne et citoyen de participer à l'élaboration d'une politique publique ou d'un projet ayant de forts enjeux socio-économiques ou environnementaux.

C'est un dispositif de démocratie participative en amont des décisions. Y participer est un droit garanti à tous et toutes : que l'on soit novice, déjà sensibilisé-e ou expert-e, toute personne est légitime et encouragée à prendre part au débat.

Les objectifs d'un débat public sont de :

- garantir l'accès de toutes et tous à une information complète, claire et transparente, permettant une participation effective,
- débattre non seulement des caractéristiques et impacts d'une politique publique ou d'un projet, mais aussi de leur pertinence et de leur opportunité : doivent-ils être mis en place, et à quelles conditions ?

Le débat public n'est ni un référendum ni un sondage d'opinion. C'est un espace où chacun et chacune peut exprimer un point de vue argumenté, qui sera pris en compte dans son intégralité.

À l'issue de chaque débat, la CNDP publie un bilan ainsi qu'un compte rendu, qui restitue la parole du public, les observations, les propositions et les enseignements du débat. Ce document comporte également des recommandations adressées à la maîtrise d'ouvrage du plan programme ou du projet selon les cas, lequel doit y répondre dans un délai de trois mois.

Dans plus de 60 % des cas, les projets ont été modifiés, voire abandonnés à la suite d'un débat public organisé par la CNDP.

Pour assurer l'animation de ce débat public, la CNDP a désigné une commission de six membres indépendants : Marie-Céline Battesti, Alexis Geisler-Roblin, Luc Martin, Claire Morand, Véronique Morel et Georgette Pejoux, sous la **présidence de Julie Dumont**.

Cette équipe est appuyée par un secrétariat général, constitué d'Anne-Sophie Fournier, Paul Galli et Vanessa Hausteint, chargé de la mise en œuvre et du suivi du débat public.



« Chacune et chacun d'entre nous est concerné-e, aujourd'hui comme demain, par la manière dont la France gère ses matières et ses déchets radioactifs. Derrière ce sujet, souvent jugé complexe ou technique, se cachent pourtant des questions simples et essentielles : la sûreté, la protection de l'environnement, les coûts, et surtout la responsabilité que nous portons vis-à-vis des générations futures. »

Notre ambition est claire : permettre à chacun-e – élu-e, expert-e, association, mais surtout citoyen-ne – de s'informer, de questionner et de contribuer à la réflexion collective. Car ces choix dépassent la seule technique : ils dessinent notre avenir commun. »

Julie Dumont,

présidente du débat public « Matières et Déchets Radioactifs : Plan 2027-2031 »

3. Pourquoi débattre maintenant ?

Le débat public « Matières et déchets radioactifs : plan 2027-2031 » s'ouvre à un moment charnière. En effet, le 5^e plan, adopté en 2021, arrive à son terme. Sa révision est non seulement prévue par la loi, mais elle s'impose aujourd'hui face à plusieurs évolutions majeures.

Depuis la publication du précédent plan, la politique énergétique de la France a évolué. De nouveaux objectifs ont été fixés pour répondre aux défis de la souveraineté énergétique, de la lutte contre le changement climatique et de la sécurité d'approvisionnement. Ces choix influent directement sur la production de déchets radioactifs et sur les volumes de matières à gérer dans les prochaines années.

Ce débat public intervient donc dans un contexte énergétique et industriel en pleine mutation, marqué par :

- la **relance du programme nucléaire** annoncée par les pouvoirs publics lors du discours de Belfort de février 2022 : projet de construction de 3 paires de réacteurs nucléaires EPR2, prolongement du parc existant, renforcement des investissements dans la recherche et l'innovation,

- le **démantèlement progressif** de certaines installations existantes,
- l'**augmentation du volume de déchets de très faible activité**,
- et l'**avancement de projets d'enfouissement comme Cigéo**.

Sur le plan institutionnel, la gouvernance et l'application du plan ont également évolué :

- depuis janvier 2024, il est désormais placé sous la responsabilité de la Direction générale de l'énergie et du climat (DGECC),
- au 1^{er} janvier 2025, l'ASN et l'IRSN ont fusionné pour devenir l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR).

Enfin, le plan s'inscrit dans un contexte sociétal où les attentes en matière de transparence, d'éthique, de gestion des finances publiques et de participation citoyenne sont particulièrement fortes. Les Français veulent davantage comprendre comment sont gérées ces substances et participer aux décisions qui engagent l'avenir de plusieurs générations.



4. Le débat sur le PNGMDR

4.1 De quoi parle-t-on ?

■ Matière ou déchet

Une **matière radioactive** est une substance radioactive pour laquelle une utilisation ultérieure est prévue ou envisagée, le cas échéant après traitement.

Un **déchet radioactif** est une substance radioactive pour laquelle aucune utilisation ultérieure n'est prévue ou envisagée. Ils doivent être gérés dans une filière adaptée à leurs caractéristiques.

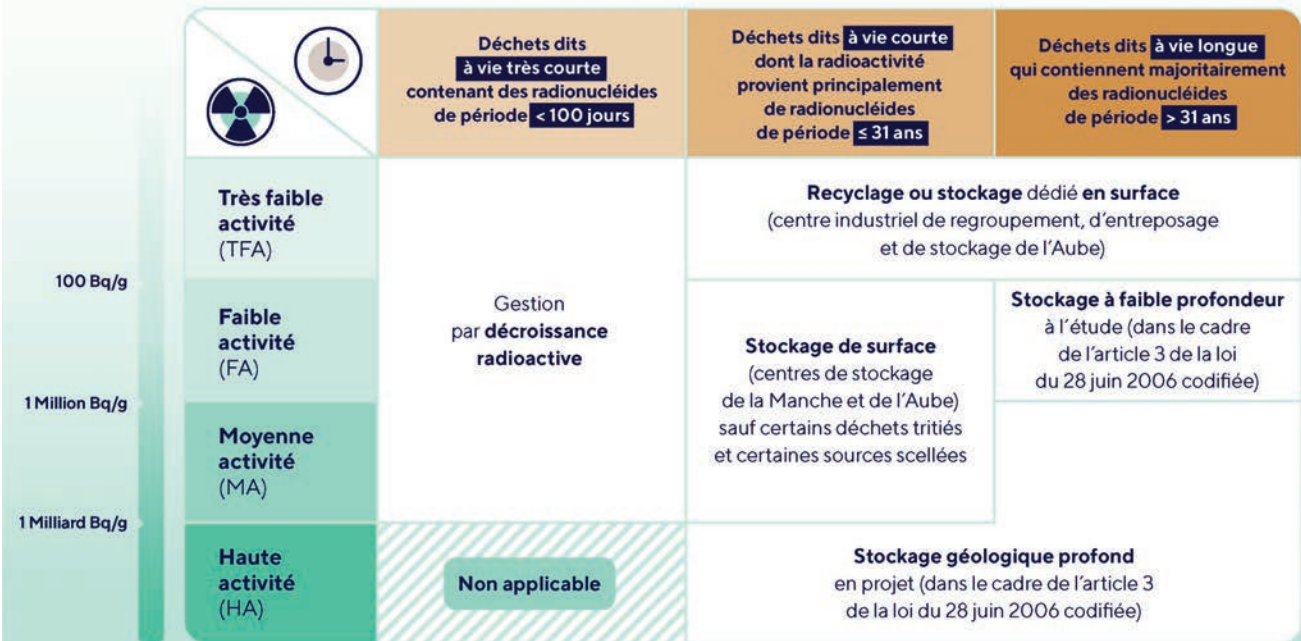
Typologie des différents déchets radioactifs :

<p>VTC VIE TRÈS COURTE</p>  <p>Déchets radioactifs qui ont une période* inférieure à 100 jours. Une partie importante résulte des applications médicales de la radioactivité (diagnostic ou thérapie).</p> <p><i>Jusqu'à environ 3 ans</i></p>	<p>TFA TRÈS FAIBLE ACTIVITÉ</p>  <p>Ils proviennent de l'industrie nucléaire, en particulier des opérations de démantèlement des installations. Il s'agit principalement de pièces issues du découpage d'équipements et de gravats très faiblement contaminés.</p> <p><i>Non déterminant⁽⁹⁾</i></p>
<p>FA-VL FAIBLE ACTIVITÉ À VIE LONGUE</p>  <p>Il s'agit principalement :</p> <ul style="list-style-type: none">• des déchets contaminés par du radium utilisé par exemple jadis par l'industrie horlogère ;• des déchets de graphite qui proviennent du démantèlement de réacteurs nucléaires de première génération ;• des déchets de traitement de minéraux tels que les terres rares utilisées en électronique. <p><i>Jusqu'à plusieurs centaines de milliers d'années</i></p>	<p>FMA-VC FAIBLE ET MOYENNE ACTIVITÉ À VIE COURTE</p>  <p>Ils sont essentiellement des déchets liés à la maintenance et au fonctionnement des installations nucléaires (vêtements, outils, gants, filtres, etc.). Ces déchets sont également issus de laboratoires de recherche, d'hôpitaux, d'universités, etc. Ils peuvent être incinérés, fondus, enrobés dans une matrice (du ciment par exemple) ou compactés.</p> <p><i>Jusqu'à environ 300 ans</i></p>
<p>MA-VL MOYENNE ACTIVITÉ À VIE LONGUE</p>  <p>Ils sont essentiellement constitués des coques et embouts issus du traitement* des combustibles nucléaires et des déchets liés au fonctionnement et à la maintenance des centrales.</p> <p><i>Jusqu'à plusieurs centaines de milliers d'années</i></p>	<p>HA HAUTE ACTIVITÉ</p>  <p>Ils résultent du traitement des combustibles nucléaires. Ils dégagent de la chaleur. Il faut les laisser refroidir pendant des années, dans des piscines, avant de les stocker définitivement. En France, les déchets de haute activité sont calcinés, puis incorporés à une pâte de verre en fusion. Ils sont ensuite coulés dans un colis en inox.</p> <p><i>Jusqu'à plusieurs centaines de milliers d'années</i></p>

Les filières de gestion des déchets radioactifs

Les déchets radioactifs sont des **substances contenant des radionucléides naturels ou artificiels** dont l'activité ou la concentration justifie un contrôle de radioprotection et pour lesquelles aucune utilisation ultérieure n'est prévue ou envisagée.

LES FILIERES DE GESTION DEPENDENT DU NIVEAU D'ACTIVITE DES DECHETS ET DE LEUR PERIODE RADIOACTIVE



Sources : ANDRA et IRSN

4.2 Les grandes thématiques du débat public

Le débat public sur le 6^e PNGMDR s'articule autour de neuf thématiques issues des 154 entretiens réalisés lors de l'étude de contexte par l'équipe du débat. Elles visent à ouvrir le dialogue sur les enjeux techniques, économiques, environnementaux et démocratiques du plan. Elles ne sont pas figées : le débat reste ouvert à toute contribution documentée, question ou proposition.

■ Orientation énergétiques et effets sur le PNGMDR

La relance du nucléaire et, plus largement, les choix de politique énergétique influencent directement la nature et les volumes de matières et de déchets à gérer. Le débat interroge la cohérence entre politiques de production d'électricité et stratégies de gestion : comment le PNGMDR s'y adapte-t-il et comment mieux articuler ces politiques dans la durée ?

■ Coûts et modes de financement

Combien coûte la gestion des matières et déchets radioactifs aujourd'hui et demain ? Qui paie, selon quels mécanismes, et avec quel contrôle ? Transparence des coûts, robustesse des provisions et répartition entre exploitants, État, consommateurs actuels et futurs sont au cœur des échanges.

■ « Matière » ou « déchet » : une classification décisive

Certaines substances peuvent être valorisées comme ressources ou considérées comme déchets. Sur quels critères scientifiques, industriels et économiques repose ce choix ? Le débat examine les effets de cette classification sur les trajectoires de gestion et la planification du PNGMDR.

■ **Cigéo et la phase industrielle pilote**

Cigéo, projet de stockage géologique profond des déchets les plus radioactifs, prévoit une phase industrielle pilote avant exploitation. À quoi sert-elle, que permettra-t-elle de tester concrètement et avec quelles garanties de sûreté, de contrôle et d'évaluation publique ?

■ **Réversibilité et travaux sur les alternatives à l'enfouissement profond**

La réversibilité vise à préserver la capacité d'action des générations futures. Où en sont les recherches sur des alternatives ? Quelles conditions techniques, éthiques et démocratiques permettraient de revenir sur des décisions d'enfouissement, et pendant combien de temps ?

■ **Déchets de faible activité à vie longue (FA-VL)**

Ces déchets sont de faible activité mais restent radioactifs pendant des milliers d'années. Ils sont de nature diverse et n'ont à ce jour pas de solution de gestion. Ils posent des questions spécifiques : faut-il les stocker en surface ou en profondeur ? Où ? Et avec quelles garanties ?

■ **Déchets de très faible activité (TFA)**

Avec les démantèlements, les volumes de TFA augmentent. Quelles capacités de stockage ? Quelles marges de recyclage ou de réemploi encadré ? Comment limiter les impacts environnementaux et logistiques ?

■ **Impacts territoriaux**

Implantation d'installations, transports, emplois, aménagement, acceptabilité sociale : la gestion des matières et déchets a des effets concrets sur les territoires. Le débat questionne les critères de localisation, l'accompagnement, la gouvernance et les retombées à court et long terme.

■ **Déchets radioactifs du secteur médical**

Les usages médicaux, notamment en oncologie, peuvent générer des déchets produits au domicile des patients. Comment informer, accompagner et organiser la collecte ? Quel rôle exact du PNGMDR dans la coordination et le suivi de ces pratiques ?

4.3 Les modalités du débat public

4.3.1 S'informer et participer

Du **10 octobre 2025 au 10 février 2026**, chacun et chacune peut prendre part au débat public. Il s'adresse à tous et toutes, avec une large palette de formats pour s'informer, échanger et faire entendre sa voix.

Se renseigner et suivre le débat

Un **dossier de présentation** rédigé par la DGEC pose les bases du plan. Ce document est disponible sur le [site internet du débat](#)

La **newsletter** et les **réseaux sociaux** (Facebook, LinkedIn, Instagram, YouTube) relaient en continu les actualités, les publications et les comptes rendus du débat.

Des rendez-vous partout, pour tous et toutes

Pendant quatre mois, le débat s'anime sous des formes variées :

- **Webinaires thématiques ouverts à tous et toutes** pour s'informer depuis chez soi, poser ses questions en direct et écouter une pluralité d'acteurs.
- **Ateliers territoriaux** : organisés en régions, ils mettent les préoccupations locales au cœur de la discussion. Un **webinaire de restitution** viendra clore cette série.
- **Un Tribunal pour les Générations Futures** avec Usbek & Rica : un procès fictif et participatif pour interroger, de façon vivante, l'héritage laissé aux générations à venir.

Une participation en ligne

La **plateforme participative** constitue le cœur du dispositif numérique. Chaque participant peut :

- poser ses questions et obtenir une réponse (dans un délai de 15 jours),
- partager son avis,
- commenter les contributions existantes,
- suivre l'ensemble des échanges.

Les contributions organisées

- **Les cahiers d'acteurs** : les associations, collectivités, syndicats, entreprises... peuvent publier un document argumenté afin d'exposer leur point de vue sur le sujet et enrichir le débat.
- **Le kit du débat** pour permettre à chacun-e d'organiser et de restituer un temps d'échange.

4.3.2 Les jeunes aussi au cœur du débat

Parce que les décisions prises aujourd'hui en matière de gestion des matières et déchets radioactifs auront des conséquences pendant plusieurs générations, la participation des étudiantes et étudiants est l'une des priorités de l'équipe du débat.

Dès la préparation du débat, elle a sollicité les établissements d'enseignement supérieur à travers un **appel à manifestation d'intérêt**. Objectif: co-construire des formats adaptés qui permettent d'intégrer la réflexion sur le 6^e PNGMDR dans les parcours pédagogiques existants.

Cette démarche a permis de mettre au point **six ateliers pédagogiques**, conçus pour s'adapter à des contextes très variés: de la salle de cours à l'atelier de terrain, en passant par le jeu collectif.

Chacun de ces ateliers donnera lieu à une **restitution**, intégrée au débat public, afin que les productions étudiantes nourrissent directement la réflexion collective.

L'initiative rencontre un vif succès: plus de **30 établissements, partout en France, se sont déjà engagés**, représentant plus de **1000 étudiantes et étudiants** qui feront entendre leur voix dans le débat.

4.3.3 Une parole citoyenne pour enrichir le débat

Pour garantir que la parole des citoyennes et citoyens soit pleinement représentée, ce débat public s'appuie aussi sur un **groupe citoyen**. Son rôle: apporter un regard neuf et indépendant, loin des cercles d'expertise.

Composé dans un souci de **représentativité** – parité femmes-hommes, diversité des âges, équilibre territorial entre zones urbaines, rurales ou littorales – et **constitué par tirage au sort**, ce groupe réunit des personnes sans lien préalable avec le secteur nucléaire.

Tout au long du débat, ce groupe se retrouvera lors de plusieurs sessions de travail pour:

- apporter une lecture éclairée du dossier de présentation du plan pour le grand public,
- confronter les points de vue lors des temps d'échange,
- enrichir le débat public en formulant collectivement des **avis et propositions**.

Leurs contributions, publiées au fur et à mesure sur le site internet du débat, seront intégrées au compte rendu final, au même titre que celles issues des réunions, ateliers ou de la plateforme participative.



Participez aux rencontres du débat !

Dates sous réserve de modifications, renseignez-vous sur le site internet

- | | |
|--------------|---|
| 13.10.2025 | → Réunion d'ouverture en ligne de 18h à 20h30 |
| 21.10.2025 | → Webinaire
« L'impact des orientations politiques et énergétiques sur le PNGMDR » de 18h à 20h |
| 28.10.2025 | → Webinaire
« Les déchets de très faible activité (TFA) » de 18h à 20h |
| 04.11.2025 | → Webinaire
« Matière ou déchet: les différences et les impacts de cette classification » de 18h à 20h |
| 12.11.2025 | → Webinaire « Coûts et financement » de 18h à 20h |
| 18.11.2025 | → Webinaire « Les déchets de faible activité à longue vie (FA-VL) » de 18h à 20h |
| 25.11.2025 | → Webinaire « Le projet Cigéo et la phase industrielle pilote » de 18h à 20h |
| 09.12.2025 | → Webinaire « Réversibilité et travaux sur les alternatives à l'enfouissement profond » de 18h à 20h |
| 11.12.2025 | → Tribunal pour les générations futures de 18h30 à 20h30 |
| 16.01.2026 | → Atelier « Les déchets radioactifs issus du secteur médical » |
| Janvier 2026 | → 4 Ateliers impacts territoriaux + webinaire de restitution de ces ateliers (Dates à venir) |
| 10.02.2026 | → Réunion de clôture |



5. En savoir plus

5.1 Le PNGMDR, la feuille de route pour les matières et déchets radioactifs

Depuis la loi de programme du 28 juin 2006, la gestion des substances radioactives en France repose sur le **Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR)**. Cet outil de pilotage joue un rôle central dans l'organisation de la politique publique en matière de gestion radioactive.

Le PNGMDR s'inscrit dans un ensemble plus large de documents stratégiques fixant les grandes orientations énergétiques de la France. Il ne définit pas, en tant que tel, la politique nucléaire nationale – qui relève de la **Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)** – mais en constitue la déclinaison concrète dans le champ spécifique de la gestion des matières et déchets radioactifs.

Établi tous les cinq ans, le plan dresse un état des lieux exhaustif de l'ensemble des substances radioactives présentes sur le territoire. Il identifie les besoins à venir en matière de stockage, de traitement et de recherche, et précise les actions opérationnelles à mettre en œuvre. Sa vocation est d'assurer une gestion sûre, transparente et anticipée des substances radioactives, dans une perspective de responsabilité intergénérationnelle.

Ce dispositif s'appuie sur un socle législatif, structuré autour de trois lois majeures :

- la loi du 30 décembre 1991, dite loi Bataille, qui a organisé la recherche de solutions pour la gestion des déchets radioactifs,

- la loi du 28 juin 2006, qui a instauré le PNGMDR comme outil de référence de la politique nationale,
- la loi du 25 juillet 2016, qui a encadré la création de Cigéo, projet de stockage réversible en couche géologique profonde destiné aux déchets les plus dangereux.

Jusqu'en 2016, le Plan était élaboré dans un cadre strictement réglementaire, sans obligation de débat public ni de concertation, comme le prévoyait la loi du 28 juin 2006. La révision de la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015, complétée par son décret d'application, a marqué une inflexion majeure. Elle a ouvert la voie à une plus grande transparence et à une volonté d'associer le public à l'élaboration du PNGMDR. Cette évolution a conduit, en 2019, à l'organisation du premier débat public consacré à la 5^e édition du Plan, débat qui a permis de mettre en lumière de nombreux enjeux ([fiche projet du PNGMDR5](#)).

5.1.1 Le responsable du plan

La Direction générale de l'énergie et du climat (DGECC) est l'administration centrale chargée de préparer et de mettre en œuvre la politique énergétique et climatique de la France. Depuis janvier 2024, elle est l'autorité responsable du Plan national de gestion des matières et de déchets radioactifs (PNGMDR), en tant que maître d'ouvrage du plan.

5.2 Les enjeux du PNGMDR 6

Le PNGMDR engage des choix qui façonnent l'avenir de la société française. La 6^e édition devra relever plusieurs défis majeurs, à la fois opérationnels, environnementaux, sociaux et démocratiques.

■ Assurer la sûreté et la protection sanitaire

La priorité du plan est de garantir une gestion des matières et déchets radioactifs qui protège durablement la population et l'environnement. Entreposage, transport, stockage : chaque étape doit être conçue, surveillée et contrôlée pour limiter les risques, aujourd'hui comme pour les siècles à venir.

■ Renforcer la transparence et la démocratie

Le débat public de 2019 a révélé une attente forte : être mieux informé, comprendre les enjeux de la gestion radioactive et disposer d'un réel pouvoir d'influence sur les décisions. Mais il a aussi mis en lumière un doute persistant : l'impression que « tout serait déjà décidé » avant le débat. Le PNGMDR 2027-2031 devra relever ce défi en assurant un processus ouvert, où la parole des expert-e-s, des élu-e-s, des associations comme des citoyen-ne-s sera entendue et prise en compte.

■ Assumer la responsabilité intergénérationnelle

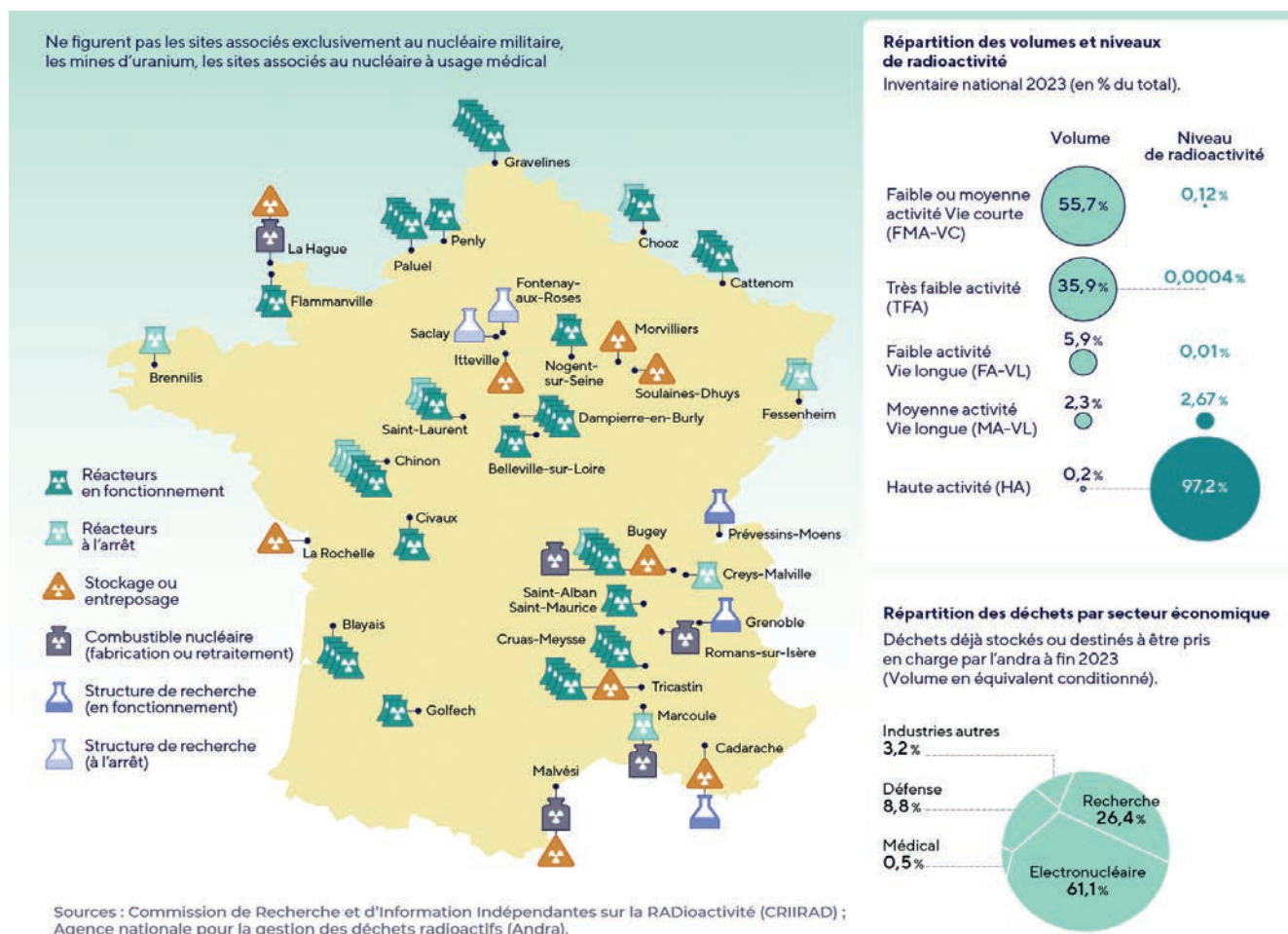
Certains déchets resteront dangereux pendant des centaines de milliers d'années. Le PNGMDR engage donc la responsabilité de la société actuelle vis-à-vis des générations futures. Le défi est double : prendre dès aujourd'hui des décisions robustes et sûres, tout en laissant aux générations suivantes la possibilité de garder une marge de choix.

■ Assurer la cohérence avec la politique énergétique

La relance du programme nucléaire, confirmée par le discours de Belfort en 2022 et les Conseils de politique nucléaire, fixe de nouveaux horizons. Si ces choix relèvent de la PPE, le PNGMDR doit en assurer la déclinaison opérationnelle : anticiper les besoins, planifier les capacités de stockage et sécuriser les filières dans la durée.

■ Reconnaître les territoires concernés

La gestion des déchets radioactifs a des conséquences concrètes pour les territoires qui accueillent des installations d'entreposage ou de stockage. Le futur plan devra reconnaître cette réalité, intégrer les préoccupations locales et associer pleinement les collectivités à la recherche de solutions durables.



5.3 La Commission nationale du débat public

Créée en 1995 par la loi Barnier, la CNDP est une autorité administrative indépendante et neutre, garante du droit de toutes personnes d'être informées de l'existence de projets qui ont des conséquences sur leur environnement, et de pouvoir participer à leur élaboration.

Depuis sa création, elle a organisé près de 120 débats publics, garanti plus de 520 concertations publiques et **assuré 90 missions de conseil ou d'appui**. La CNDP n'exprime aucun avis sur ces projets mais s'assure de la transparence de l'information afin que le public puisse se forger un avis. Elle organise les échanges et restitue la parole du public.

À l'issue du débat, la CNDP publie un compte rendu et un bilan afin de permettre au responsable du projet de tirer les conclusions sur les suites données au projet ou au plan initial.

Ses autres missions :

- Elle conseille, à leur demande, les responsables d'un projet ou d'un plan sur toute question relative à la participation des citoyens dans le débat public.
- Elle peut émettre tous avis et recommandations à caractère général ou méthodologique.
- Afin de prévenir d'éventuels conflits, elle peut organiser une conciliation visant à trouver des compromis.
- Elle peut être saisie par le Gouvernement, par les parlementaires ou par 500 000 citoyens pour organiser un débat public national sur un projet de réforme ayant un impact sur l'environnement ou l'aménagement du territoire.





**Retrouvez toutes
les informations du débat
sur notre site**

<https://www.debatpublic.fr/gestion-matieres-dechets-radioactifs>

Contactez-nous :

pngmdr6@debat-cndp.fr

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :

